

FLASH-INFOS
décembre 2022

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marceod.fr régulièrement mis à jour

Joyeuses fêtes
de fin d'année
et
Bonne et heureuse
année 2023

ETAT CIVIL

Félicitations aux nouveaux parents pour les naissances de :

- Angéline LHOPITAL, née le 23 août, fille de Laetitia et Nicolas Lhopital, domiciliés Chemin du Bruneton ;
- Mathis REBIERE, né le 6 octobre, fils de Guillaume et Samantha Rébière, domiciliés rue des Frênes.



AMENAGEMENT DU BOURG



Les travaux de réfection et de création des réseaux humides (Eau potable, Eaux usées et Eaux pluviales) sont aujourd'hui achevés.

Ceux concernant l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et fibre) dans le cœur du village sont en cours de finition. Seuls subsistent encore quelques raccordements de bâtiments et le retrait des fils aériens. La bascule au niveau de la desserte en électricité devrait s'effectuer le 18

janvier prochain avec une coupure de l'alimentation électrique durant quelques heures pour la partie concernée.

Les travaux de surface de la Place de l'église : voirie, trottoir, esplanade, aménagement de l'ancien jardin reprendront au sortir de l'hiver, à partir de début avril.

Les travaux de renforcement de l'alimentation électrique de la partie Sud du bourg viennent quant à eux de commencer et concernent la partie de la rue Antoine Marie Fléchet comprise entre l'école et le carrefour avec le Chemin de la combe, ainsi que le Chemin du bachat. Ces travaux sont financés par Enedis et nous ont permis d'envisager le retrait de l'ensemble des supports présents sur ce secteur, la Mairie n'ayant que la part de l'enfouissement des réseaux de téléphone et de fibre à prendre à sa charge.

ILLUMINATIONS

Vous l'avez remarqué : les décorations de fin d'année sont très peu présentes et les illuminations inexistantes !!!

Cela s'explique par les aménagements en cours sur une bonne partie du bourg, par la suppression de nombreux supports qui pour l'heure ne sont pas encore remplacés et par des raccordements électriques qui ne seront opérationnels que l'année prochaine.

Une réflexion est également engagée pour tendre vers des dispositifs moins consommateurs d'énergie.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une fin d'année avec un village que nous espérons alors beaucoup plus animé.



COLLECTE DES DECHETS ET TRI SELECTIF

A partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient !

Le calendrier et les nouvelles consignes vous sont remis avec ce flash-infos.



ECLAIRAGE NOCTURNE

Lors de sa séance du 12 novembre dernier, le Conseil municipal a validé l'extinction de l'éclairage nocturne de 22h00 à 6h00 le lendemain, du lundi au vendredi, sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif sera modulé pour le week-end :

- le samedi, de 22 heures à 6 heures, à l'exception de la Place de l'église et autour de l'Équipement Rural d'Animation,
- le dimanche à partir de 23 heures seulement sur l'ensemble de la commune.

Des adaptations seront aussi prévues lors des fêtes ou événements particuliers.

Des panneaux d'informations routières seront installés aux entrées de la commune.

Quelques travaux d'adaptation des dispositifs présents dans les transformateurs électriques s'avèrent nécessaires ; mais cette mesure devrait prendre effet lors de la première quinzaine de janvier.



NOUVEAU : POINT POSTE

Il est désormais opérationnel dans votre Vival !

Dans ce point « La Poste Partenaire », vous pouvez dorénavant :

- procéder à vos achats de timbres, d'enveloppes et emballages et de "Prêt-à-Envoyer" ;
- affranchir vos courriers et colis ;
- déposer et retirer vos courriers et colis.

Retrouvez ces services les jours suivants :



LA POSTE

- Mardi, Mercredi et Jeudi de 7h30 à 13h00 et de 16h30 à 19h00,
- Vendredi de 7h30 à 13h00 et de 16h30 à 19h30,
- Samedi de 7h30 à 13h00 et de 17h à 19h00,
- Dimanche de 7h30 à 12h30.

COMPTEURS D'EAU

Avec l'arrivée de l'hiver, nous vous rappelons qu'il faut isoler vos compteurs pour les protéger du gel. Les températures négatives peuvent provoquer des dégâts, et donc des fuites, dont le coût reste à la charge du propriétaire concerné.



Dernièrement, vous avez été destinataire d'un courrier vous demandant l'autorisation (ou précisant le refus) d'accéder à votre propriété pour la relève des compteurs d'eau par notre agent. Ceux qui ne l'auraient pas encore rendu en Mairie doivent le faire rapidement sans quoi le prochain relevé de consommation ne pourra pas être réalisé et votre prochaine facture sera estimée au prorata de vos factures antérieures.

Les propriétaires de location sur la commune doivent impérativement signaler le départ et l'arrivée de leurs locataires. Vous devez également relever l'index du compteur d'eau à chaque changement de locataires ou demander l'intervention de notre agent. Sans cela, nous ne pouvons pas connaître la consommation relevant de l'ancien locataire ; et celle-ci sera donc à acquitter par le locataire entrant.

GENDARMERIE



Depuis le 13 novembre dernier, un accueil supplémentaire est à votre disposition le dimanche afin de déposer une plainte ou avoir des conseils.

Cela se fera uniquement sur RDV, pris par téléphone et à domicile de 9h00 à midi et de 15h00 à 18h00.

Le dispositif « voisins vigilants » vient d'être relancé par la gendarmerie. Les personnes qui souhaitent s'y associer peuvent se faire connaître au secrétariat de Mairie. Nous aurons besoin de votre adresse mail et d'un numéro de téléphone.